

NATIONALE JEUGDKAMPIOENSCHAPPEN

VOLLEY



FINALES  
NATIONALES DES JEUNES  
BLUE BOOK



# BLUEBOOK

## CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNES

### **1. DISPOSITION**

La FRBVB organise chaque année à la fin de la saison en salle un championnat national des jeunes conformément aux directives ci-dessous.

### **2. GÉNÉRALITES**

2.1 La date des Championnats Nationaux des Jeunes sera fixée par la commission nationale des rencontres en fonction de la fin de la saison en salle, et soumise pour approbation au CA FRBVB.

2.2 La gestion générale incombe à la commission nationale des rencontres.

2.3 Les championnats des jeunes sont réservés aux catégories suivantes :

2.3.1 U19 – juniors garçons et filles

2.3.2 U17 - scolaires garçons et filles

2.3.3 U15 - cadets garçons et filles

2.3.4 U13 - minimes garçons et filles

2.4 Pour chaque catégorie, deux équipes de chaque aile peuvent participer, définies par les ailes elles-mêmes.

2.5 La FRBVB délègue l'organisation de ces championnats à ses ailes suivant le calendrier suivant :

2.5.1 années impaires : VVB - Volley Vlaanderen

2.5.2 années paires : AIF

2.6 L'aile organisatrice peut gérer l'organisation elle-même ou la confier à une autre organisation ou club, les dispositions ci-dessous devant être respectées. Les ailes peuvent imposer des règles supplémentaires en concertation avec la commission nationale des rencontres et moyennant approbation par le CA FRBVB.

2.7 L'aile organisatrice est libre de demander une soumission pour l'organisation, avec ou sans appel d'offres.



### **3. ORGANISATION**

#### **3.1 Généralités**

- 3.1.1 Au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'organisation, l'aile concernée informe des lieu et salle où l'organisation se déroulera.
- 3.1.2 La commission nationale d'homologation doit homologuer les installations. En cas de refus des installations par la commission nationale d'homologation, les ajustements nécessaires doivent être effectués ou l'aile concernée doit proposer un autre endroit/salle dans un délai d'un mois après le contrôle.

#### **3.2 Administration**

- 3.2.1 L'administration générale incombe à la commission nationale des rencontres.
- 3.2.2 L'administration relative aux soumissions éventuelles incombe à l'aile organisatrice.
- 3.2.3 Une fois le lieu et la salle approuvés, ceux-ci seront publiés sur les sites Internet FRBVB, AIF et Volley Vlaanderen.
- 3.2.4 Les ailes informent, au plus tard une semaine avant l'organisation, la commission nationale des rencontres des équipes participantes.
- 3.2.5 La commission nationale des rencontres communiquera, au plus tard le lundi précédant l'organisation, les équipes participantes et le calendrier des matches aux organisateurs.
- 3.2.6 Les équipes participantes et calendrier des matches seront alors également publiés sur les sites FRBVB, AIF et Volley Vlaanderen.

#### **3.3 Installations**

- 3.3.1 Salle(s) avec au moins quatre terrains au total:
- deux terrains (U19-U17) BBCBCBBBAAAB (voir description en annexe)
  - deux terrains (U15-U13) CBCBCBBBAAAB (voir description en annexe)
  - De préférence dans le même complexe, ou éloignés au max. de 5 km l'un à l'autre
- 3.3.2 Les terrains doivent être montés / prêts pour les matches entre 8h30 et 22h00.
- 3.3.3 Prévoir des tribunes/places assises en suffisance, min. 50 personnes par terrain.
- 3.3.4 Minimum deux vestiaires avec douches par terrain pour les équipes
- 3.3.5 Minimum deux vestiaires avec douches pour les arbitres par salle.
- 3.3.6 Local suffisamment grand à proximité des terrains pour le secrétariat (minimum 4 personnes) dans chaque salle.
- 3.3.7 Local suffisamment grand pour l'administration des arbitres dans chaque salle.



3.3.8 Cafétéria

3.3.9 Parking suffisant à courte distance

3.3.10 Poste de secours (Croix-Rouge, ...)

3.3.11 S'il existe des règlements communaux en matière de nuisances sonores, ils doivent être appliqués.

3.3.12 Des espaces publicitaires doivent être fournis pour les sponsors officiels de la FRBVB, de Volley Vlaanderen et de l'AIF

### **3.4 Matériel / équipement à fournir par l'organisateur local**

3.4.1 Deux ballons de match homologués Mikasa MVA 200 par terrain; les ballons d'échauffement doivent être amenés par les équipes.

3.4.2 Quatre filets officiels, huit antennes, huit poteaux et protections de poteaux ; 1 set de réserve (filet, deux antennes, deux poteaux et protections poteaux) par salle ou 2 sets si l'on joue dans une seule salle.

3.4.3 Bancs ou chaises en suffisance pour les réserves et coaches (min. 2 par terrain)

3.4.4 Chaises d'arbitres homologuées, à protéger

3.4.5 Marquoir par terrain + 1 en réserve par salle ou 2 si l'on joue dans une seule salle.

3.4.6 Pompe pour ballons et manomètre

3.4.7 Une toise graduée en centimètres.

3.4.8 Plaquettes numérotées (pas obligatoire)

3.4.9 Table et 2 chaises pour marqueurs par terrain.

3.4.10 Glace rapidement disponible.

3.4.11 Torchon ou balais par terrain

3.4.12 Une connexion téléphonique et Internet stable doit être disponible dans le secrétariat.

3.4.13 Imprimante

3.4.14 Feuilles de rotation

3.4.15 Feuilles de match

3.4.16 Affiches avec noms des équipes participantes pour les vestiaires et marquoirs.

3.4.17 1 bouteille d'eau par match par équipe (min. 1,5 litres, pas de verre) pour les équipes participantes, bouteilles supplémentaires en vente au prix maximum de XXX € par bouteille.

3.4.18 Installation sonore suffisamment forte par salle pour les annonces et cérémonie

### **3.5 Personnes à prévoir par l'organisateur local**

- 3.5.1 Organisateur responsable joignable à tout moment
- 3.5.2 Personne au marquoir qui fonctionne aussi comme quick-mopper.
- 3.5.3 Marqueur par terrain et rencontre
- 3.5.5 1 délégué au terrain par salle.
- 3.5.6 1 délégué de salle par salle.

### **3.6 Déroulement tournoi**

3.6.1 Le calendrier des matches est déterminé comme suit:

#### **3.6.1.1 Si organisation Volley Vlaanderen**

Samedi et Dimanche		
10.00	1° VOLLEY VLAANDEREN	- 2° VOLLEY VLAANDEREN
11.15	1° AIF	- 2° AIF
12.30	2° VOLLEY VLAANDEREN	- 1° AIF
13.45	2° AIF	- 1° VOLLEY VLAANDEREN
15.00	2° VOLLEY VLAANDEREN	- 2° AIF
16.15	1° VOLLEY VLAANDEREN	- 1° AIF

#### **3.6.1.2 Si organisation AIF**

Samedi et Dimanche		
10.00	1° AIF	- 2° AIF
11.15	1° VOLLEY VLAANDEREN	- 2° VOLLEY VLAANDEREN
12.30	2°VOLLEY VLAANDEREN	- 1°AIF
13.45	2°AIF	- 1°VOLLEY VLAANDEREN
15.00	2°AIF	- 2°VOLLEY VLAANDEREN
16.15	1°AIF	- 1° VOLLEY VLAANDEREN

### 3.6.2 Cérémonie

3.6.2.1 à fournir par l'aile organisatrice: souvenir (max. 19 (14 joueurs / joueurs et 5 officiels) par équipe) et trophées (min. 1<sup>ère</sup> place par catégorie).

3.6.2.2 Dans les deux langues nationales

3.6.2.3 Dès que possible après la fin du dernier match de la journée ;

3.6.2.4 Chaque aile peut déterminer la nature et le type de cérémonie, en tenant toutefois compte du fait que les équipes sont demandeuses que cela soit aussi bref et simple que possible, étant entendu que certaines ont encore une longue route à effectuer.

3.6.2.5 Pas d'hymne national

## **4. FINANCES**

### **4.1 Coûts**

#### **4.1.1 A charge de l'organisateur**

4.1.1.1 Location salle et équipements

4.1.1.2 25 consommations (€ X.00 TVAC / consommation) et 10 repas (xx.00 € TTC / repas + consommation) pour l'organisation et les arbitres

4.1.1.3 Café et sandwichs au secrétariat.

4.1.1.4 Coût d'impression des cartes de soutien, publicités/affiches, programmes et similaires (épreuve à soumettre pour contrôle)

4.1.1.5 Le club organisateur doit souscrire une police d'assurance responsabilité civile (assurance organisation) pour les installations utilisées et les matériaux privés / loués ou empruntés utilisés.

#### 4.1.2 A charge de l'aile organisatrice

4.1.2.1 Frais de déplacement arbitres et officiels

4.1.2.2 Dépenses et frais de transport du comité organisateur

4.1.2.3 Consommations et repas supplémentaires

### 4.2 Recettes pour l'organisateur

4.2.1 Carte de soutien : max. 6 € par carte.

4.2.2 L'organisateur est libre de chercher du sponsoring pour cette organisation

### 4.3 Accès gratuit

4.3.1 par équipe participante : entrée gratuite pour les joueurs et officiels figurant sur la feuille de match (max. 14 joueurs/joueuses et cinq officiels (dont 1 devant être médecin) et un responsable d'équipe (qui ne figure pas sur la feuille de match)).

4.3.2 Les arbitres désignés.

4.3.3 Les jeunes de moins de xx ans.

4.3.4 Les officiels, en possession d'une licence validée pour la saison en cours de la FRBVB, des LIGUES, de l'AIF ou de Volley Vlaanderen.

4.3.5 Les invités FRBVB, AIF et Volley Vlaanderen (20 personnes max.).

## 5. TIMETABLE

Approbation bluebook & Règlement	fin Août
Appel d'offres éventuel	septembre - octobre - novembre
Date limite de soumission des offres éventuelles	01/12
Approbation des offres éventuelles	Premier CA de l'aile organisatrice après le 01/12
Homologation installations	Max. un mois après l'attribution provisoire
Attribution définitive	après homologation
Facturation de 50% de l'offre éventuelle	01/02
Communication des équipes participantes par les ailes	Min. une semaine avant l'organisation

Communication des équipes participantes et calendrier des matches à l'organisateur	Min. le lundi avant l'organisation
Règlement des frais par l'aile organisatrice	Max. un mois après l'organisation
Facturation du montant restant de l'offre éventuelle	Dans le mois suivant l'organisation

## **6. PROPOSITION DE TEXTE DE DEMANDE D'OFFRES**

1. Seuls les clubs appartenant à Volley Vlaanderen / l'AIF (selon l'année d'organisation) peuvent concourir pour l'organisation.
2. Les soumissions, minimum € xxx.xx ( somme à déterminer par l'aile), signées par le président et le secrétaire, doivent être envoyées par courrier recommandé, adressé au Secrétaire général de l'aile organisatrice, et doivent parvenir au plus tard le 01/12, ou être remises en main propre au secrétariat de l'aile organisatrice au plus tard le 01/12 à 12h00.
3. Les offres doivent être placées dans une enveloppe scellée contenant une seconde enveloppe avec pour seule indication « Championnat des jeunes 20xx-20xx ».
4. L'offre doit préciser le ou les complexe(s) dans lesquels l'organisation se déroulera. S'il y a deux complexes, ils doivent être situés à max. 5 km l'un de l'autre.
5. La facturation se fera par l'aile organisatrice : 50% de l'offre acceptée au plus tard le 01/02 et 50% dans le mois suivant l'organisation
6. Les offres, quelles que soient les circonstances, envoyées après la date et l'heure, ne peuvent pas être prises en compte.
7. En cas d'égalité d'offres, un tirage au sort sera effectué.
8. Le CA de l'aile organisatrice décidera si une offre peut comporter les garanties nécessaires; en cas de refus d'une offre, celui-ci devra être motivé.
9. Les offres seront ouvertes lors du premier CA de l'aile organisatrice après le 01/12.
10. Attribution provisoire sous réserve d'homologation des installations





## **7. REGLEMENT**

### **FINALES NATIONALES DES JEUNES**

### **REGLEMENT DE COMPETITION**

Les Championnats nationaux des jeunes sont disputés selon les Règles de jeu internationales d'application à la F.R.B.V.B., A.I.F. et VOLLEY VLAANDEREN, sauf stipulation contraire ou disposition spéciale reprise dans le présent règlement.

**Organisation XXXX en collaboration avec la F.R.B.V.B.**

**Le samedi XX mai 20XX pour : Filles : U19-Juniores et U15-Cadettes**

**Garçons : U17-Scolaires et U13-Minimes**

**Le dimanche XX mai 20XX pour : Filles U17-Scolaires B et U13-Minimes**

**Garçons U19-Juniors A et U15-Cadets**

Lieu: XXXXXXXX

1. Chaque club et chaque participant doit être affilié à l'A.I.F. ou à VOLLEY VLAANDEREN  
Chaque participant est, par le fait de sa participation au tournoi, soumis au présent règlement.

L'AIF et VOLLEY VLAANDEREN décident elles-mêmes des équipes qui participent au tournoi pour leur aile.

## 2. Catégories d'âge – hauteur du filet – Ballons de match

CATEGORIE	Date de Naissance Né en	Nature du Jeu	Dimensions du terrain	Nombres de joueurs	Hauteurs du filet	N° Ballons
U19-JUNIORS	Année -19 et après	6 x 6	9x18m	6/6	G : 2,43 m F : 2,24 m	5
U17-SCOLAIRES	Année -17 et après	6 x 6	9x18m	6/6	G : 2,35 m F : 2,18 m	5
U15-CADETS	Année -15 et après	6 x 6	9x18m	6/6	G : 2,24 m F : 2,14 m	5
U13-MINIMES	Année -13 et après	4 x 4 mini	7x14m	4/4	G : 2,18 m F : 2,10 m	5

- U19-Juniors, U17-Scolaires et U15-Cadets: libéros autorisés. U13-Minimes : libéro interdit.
- Pour les U13-Minimes, la présence du coach est autorisée le long de la ligne de côté dès la ligne centrale.
- Il n'y a pas de TMT.
- U13-Minimes : 4 contre 4 (3 avant – 1 arrière). Nombre de remplacements: 6

En complexe 1, il suffit, en réception, que le joueur arrière ait un joueur devant lui. Cela peut être le joueur en position 4, 3 ou 2.

3. Dans chaque catégorie, la compétition se déroule entièrement en deux sets gagnants de 25 points, set décisif en 15 points. Pas de limite de points, différence de deux points.

4. Le classement s'établit comme suit :

- le nombre de matchs gagnés
- le nombre de points
- le vainqueur par 2/0 reçoit 3 points et l'équipe perdante 0 points
- le vainqueur par 2/1 reçoit 2 points et l'équipe perdante 1 point
- l'équipe qui déclare ou reçoit forfait, reçoit -1 point

Si deux équipes ou plus totalisent le même nombre de points, il sera tenu compte du meilleur coefficient des sets gagnés par les sets perdus de tous les matches joués. En cas de nouvelle égalité, le match ayant opposé les deux équipes sera déterminant.

En cas d'égalité de sets entre plusieurs équipes, le coefficient des points de tous les matches joués sera déterminant (points obtenus divisés par points perdus).

4.1 Chaque équipe doit :

- être en tenue de jeu uniforme avec numérotation réglementaire
- avoir ses ballons d'échauffement

4.2 Les rencontres sont disputées avec le ballon MIKASA MVA 200. Les ballons de match sont fournis par l'organisateur.

4.3 Chaque équipe doit présenter les documents suivants :

**a) VOLLEY VLAANDEREN**

*Joueurs / Joueuses:*

- Licence / Liste de participants validée pour la saison en cours; avant de pouvoir participer effectivement au championnat, le membre affilié doit être en possession d'une licence délivrée par le secrétariat et validée pour la saison en cours.
- Licence avec photo, carte d'identité/kids ID ou un autre document d'identité délivré par une instance officielle avec photo.

*Non joueurs / joueuses:*

- Licence avec photo
- Carte de coach VOLLEY VLAANDEREN avec photo
- carte d'identité (s'il n'y a pas de photo sur la licence ou sur la carte de coach)

**b) A.I.F. :**

- Licence / Listing d'affiliation valable pour la saison en cours
- Vignette de validation pour la saison en cours



- Joueurs/joueuses: vignette de validation avec mention « Apte à la compétition » validée pour la saison en cours
  - Coach ou coach-adjoint : doit être en possession d'une carte de coach délivrée par l'A.I.F.
  - Licence avec photo, carte d'identité/kids ID, ou un autre document d'identité délivré par une instance officielle avec photo
- c. Absence de documents nécessaires à la participation au match.
- pour les joueurs/joueuses : si le membre concerné ne peut présenter le document avant le début du dernier match, l'équipe sera déclarée forfait pour tous les matches auxquels le joueur/joueuse a participé effectivement
  - pour les autres personnes inscrites sur la feuille de match, l'amende prévue.
- d. Tous les documents exigés par les ailes, doivent être présentés au secrétariat au moins 45 minutes avant le début de la première rencontre de l'équipe concernée.
- e. Chaque équipe reçoit une liste de joueurs (**maximum 14 joueurs/joueuses**), à remplir pour la durée de la compétition. La liste complétée doit être remise au secrétariat quarante-cinq minutes avant le premier match de l'équipe concernée afin de pouvoir effectuer les contrôles de tous les documents. Seules les personnes présentes peuvent figurer sur cette liste. Le contrôle de la présence des personnes sur la liste sera effectué par le secrétariat. Si d'autres personnes arrivent par la suite, elles pourront être ajoutées mais elles devront se présenter (avec les documents nécessaires) au secrétariat qui fera le nécessaire. **Elles ne peuvent cependant participer qu'à partir du match suivant.**
- f. 15 min. avant le début du match, l'arbitre contrôle la présence des personnes inscrites sur la feuille de match. Les personnes non présentes seront barrées et ne pourront pas participer au match en question. Les personnes inscrites sur la feuille de match ne peuvent pas quitter le match durant son déroulement (sauf cas de force majeure). Le fait de quitter le jeu durant son déroulement entraînera la perte du match par forfait.
- g. Le secrétariat notera sur la feuille d'arbitrage tous les manquements concernant les documents afin de pouvoir appliquer les sanctions prévues.
5. Le programme ci-dessous est établi suivant un certain horaire. Cet horaire constitue une ligne directrice. Il est demandé aux équipes d'être présentes au minimum 30 minutes avant l'heure prévue. En effet, si lors du déroulement du tournoi, un terrain se libère, des équipes pourraient être appelées plus tôt pour disputer le match suivant.

### **Ecoutez également attentivement les communications sono.**

6. Grille des rencontres pour toutes les catégories

### **Si organisation par Volley Vlaanderen**

**SAMEDI ET DIMANCHE**

<b>10.00</b>	<b>1° VOLLEY VLAANDEREN - 2° VOLLEY VLAANDEREN</b>
<b>11.15</b>	<b>1° AIF - 2° AIF</b>
<b>12.30</b>	<b>2° VOLLEY VLAANDEREN - 1° AIF</b>
<b>13.45</b>	<b>2° AIF - 1° VOLLEY VLAANDEREN</b>
<b>15.00</b>	<b>2° VOLLEY VLAANDEREN - 2° AIF</b>
<b>16.15</b>	<b>1° VOLLEY VLAANDEREN - 1° AIF</b>

**Si organisation par l'AIF**

**SAMEDI ET DIMANCHE**

<b>10.00</b>	<b>1° AIF - 2° AIF</b>
<b>11.15</b>	<b>1° VOLLEY VLAANDEREN - 2° VOLLEY VLAANDEREN</b>
<b>12.30</b>	<b>2°VOLLEY VLAANDEREN - 1°AIF</b>
<b>13.45</b>	<b>2°AIF - 1°VOLLEY VLAANDEREN</b>
<b>15.00</b>	<b>2°AIF - 2°VOLLEY VLAANEREN</b>
<b>16.15</b>	<b>1°AIF - 1° VOLLEY VLAANDEREN</b>

**REMISE DES PRIX chaque jour après la fin du tournoi**

7. Il est formellement interdit de s'échauffer près des terrains durant les rencontres.
8. Une personne inscrite sur la feuille de match sera écartée du tournoi après une exclusion d'une rencontre
- 9.1 Une équipe qui ne se présente pas à l'heure du match sur le terrain sera déclarée forfait pour la rencontre.
- 9.2 Les amendes suivantes seront appliquées : 200 € en cas de forfait général  
40 € par match forfait  
2/3 de ces amendes sont au profit de l'organisateur.
10. Les rencontres seront disputées comme suit



**Le samedi xx mai 20xx pour : Filles : U19-Juniores et U15-Cadettes**

**Garçons : U17-Scolaires et U13-Minimes**

**Le dimanche xx mai 20xx pour : Filles U17-Scolaires B et U13-Minimes**

**Garçons U19-Juniors A et U15-Cadets**

**Lieu :** XXXXXXx

- 11.1 Il est formellement interdit de pénétrer sur le terrain de jeu avec des chaussures qui laissent des traces, ou chaussures d'extérieur (de ville)
- 11.2 Il est formellement interdit de vendre et/ou d'emporter sur l'aire de jeu (terrain, zone neutre, tribunes et places debout) des boissons dans des récipients en verre durant le déroulement des rencontres.
- 12 La feuille de match est tenue par un marqueur mis à disposition par l'organisateur.
- 13 Tout litige qui ne peut être résolu par le présent règlement sera tranché sur place sans appel par le jury.
- 14 Composition du jury:
- Responsable des rencontres FRBVB et ses adjoints
  - Les responsables des jeunes VOLLEY VLAANDEREN et AIF
  - Les responsables arbitrage AIF & VOLLEY VLAANDEREN
- 15 Le jury est compétent pour :
- appliquer le règlement tel que décrit
  - procéder, pour des raisons d'organisation, à des changements de terrain ou d'heures pendant le tournoi
  - porter à la connaissance de la commission judiciaire FRBVB concernée toute irrégularité, acte de vandalisme et conduite antisportive constaté ne ressortant pas des compétences des arbitres,
  - Les décisions du jury se doivent d'être acceptées par toutes les parties et instances
16. Des bouteilles d'eau sont en vente. ( 1,5 l )
17. Les équipes qui apportent leurs propres nourriture et boissons sont tenues d'avoir un accord préalable avec les organisateurs locaux et/ou les gestionnaires de la cafétéria. L'accord obtenu doit être porté à la connaissance du jury. En cas de non-respect de la règle précitée, une amende de 250 euros sera infligée au club dont est issue l'équipe. Cette amende doit être réglée par l'aile d'organisation qui en fixe la répartition comme 75% pour l'organisateur et 25% pour l'aile d'organisation.

18. Si une réglementation sur le bruit s'applique aux installations utilisées, cette réglementation est d'application. L'organisateur peut, en concertation avec le jury, prendre une décision différente en matière de bruit, devant être respectée par toutes les parties, y compris les spectateurs.

19. Le prix d'entrée ne peut dépasser les 6.00 €

Jouissent d'une entrée libre :

- par équipe participante : joueurs / joueuses (max 14) et 5 officiels + responsable d'équipe
- les arbitres, jeunes de moins de XX ans ainsi que les officiels FRBVB - AIF – VOLLEY VLAANDEREN – LIGUES sur présentation de leur carte d'officiel validée pour la saison en cours.

20. Ni l'AIF, ni VOLLEY VLAANDEREN, ni la FRBVB, ni les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas d'accident ou de vol.

## 9. CODES D'HOMOLOGATION

CODE	DESCRIPTION	MIN CODE	DETAIL
1	Zone libre	B	min 5 m derrière les lignes arrière et 3 m le long des lignes de côté
		C	min 3 m derrière les lignes arrière et 3 m le long des lignes de côté
2	Hauteur	B	Min 7 m sans obstacles
3	Eclairage	C	Valeur moyenne de l'éclairage : min. 500 lux
4	Revêtement surface de jeu	B	Sol recouvert <b>de parquet ou</b> d'un matériel synthétique absorbant les chocs
5	Lignes et surface de jeu	C	Terrains et/ou zones libres avec des lignes de démarcation de différentes disciplines dans des couleurs différentes se croisant
6	Poteaux, filet, antennes	B	Poteaux ayant une longueur fixe avec des points de fixation variables.
7	Podium arbitre	B	Plate-forme d'arbitre d'une hauteur fixe, avec la possibilité de s'asseoir
8	Vestiaires des joueurs/joueuses	B	Min 2 vestiaires par terrain avec douches communes
9	Vestiaires arbitres	A	vestiaire équipé avec douche
10	Premiers soins	A	De préférence services d'urgence présents
11	Chauffage	A	Température entre 16 et 25 degrés Celsius
12	Aire d'échauffement et de pénalité	C	Zone d'échauffement à côté du banc de réserve et non délimitée Zone de pénalité à côté du banc de réserve et non délimitée (1 chaise)